



Communiqué

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MARS 2012

Les documents préalables, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, sont disponibles sur le site de la Société :

www.manutaninternational.com

Ces mêmes documents seront adressés aux actionnaires, qui en formuleront la demande, par écrit, auprès de la Société, à l'adresse suivante :

**Manutan International
Service Juridique
ZAC des Tulipes
Avenue du 21^{ème} Siècle
95500 GONESSE**